

Seine-Maritime

**Didier MARIE**

Président du Département de Seine-Maritime

Monsieur Pierre LEBRUN
Président
Association de défense des
Berges de la Seine
49, Chaussée du Roy
76113 SAHURS

Rouen, le 21 JUIN 2012

Monsieur le Président,

Votre courrier relatif au projet d'installation d'une ferme photovoltaïque à Sahurs, sur les terres des anciennes chambres de dépôt de dragages de la Seine, a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, le Département est fortement engagé en faveur d'un développement durable et partagé de la Seine, comme l'a démontré le large travail de concertation conduit dans le cadre du Pacte Grande Seine 2015, autour de 150 projets.

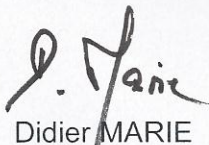
Il s'agit ainsi de favoriser la reconnaissance et la prise en compte mutuelle de chacun des enjeux liés à l'usage du fleuve et de ses berges : qualité de vie des habitants, préservation des berges et de l'environnement naturel, protection contre le risque d'inondation, valorisation du patrimoine historique et culturel, des activités agricoles, touristiques, et de l'ensemble des activités économiques.

Le travail de réflexion désormais engagé autour de la constitution d'un dossier auprès de l'UNESCO vient renforcer cette volonté.

A ce jour, le projet d'installation photovoltaïque à Sahurs n'a été présenté d'aucune manière à notre collectivité. Le Département ne dispose pas d'éléments formels d'un dossier permettant d'émettre un avis circonstancié.

Toutefois, sachez que si ce projet devait dépasser son stade actuel pour être déposé auprès des services de l'Etat puis soumis à l'avis du Département dans le cadre d'une procédure réglementaire d'autorisation, nous serons particulièrement attentifs au respect d'une démarche d'aménagement durable donc respectueuse des impératifs environnementaux, sociaux et économiques que vous soulignez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Didier MARIE